

**Communiqué de presse**

**Semaine de 4,5 jours : l'ANEM demande au ministre de l'Éducation une compensation intégrale pour les communes de montagne mises en difficulté**

Lors de l'audience accordée par Vincent PEILLON, mercredi 12 décembre, Frédérique MASSAT, présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège, Laurent WAUQUIEZ, secrétaire général, député de Haute-Loire, et François BROTTES, député de l'Isère et président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée, ont rejeté tout scénario aboutissant à une véritable OPA de collectivités riches sur le fonds de 250 M€, annoncé pour 2013, afin d'accompagner le changement des rythmes scolaires. Les élus de la montagne n'accepteront les nouvelles obligations induites par la semaine de 4,5 jours en moyens humains (agents spécialisés et éducateurs) et matériels que s'ils sont assurés de la solidarité nationale de façon complète et pérenne pour les communes les plus pauvres.

L'accompagnement de la réforme envisagée par le gouvernement est plus difficile pour les communes de montagne que pour les urbaines, la semaine de 4,5 jours se traduisant forcément par des coûts plus importants auxquels les collectivités de montagne ne pourront faire face. L'ANEM refuse une école réformée à deux vitesses dans laquelle les élèves de certaines écoles auraient droit à des activités périscolaires de qualité à l'inverse des élèves des territoires de montagne, faute de moyens.

Dans le même esprit, la nécessaire adaptation des conditions d'**accueil et d'encadrement des enfants de moins de 3 ans** dans les écoles devra aussi prendre en compte la situation particulière des zones de montagne.

En conséquence, le fonds doit être prioritairement dédié à la péréquation et à l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire de la République avec des critères d'attribution équitables.

Sur la réforme du **calendrier scolaire**, les élus ont rappelé la position partagée avec les maires des stations, des communes touristiques et les élus du littoral en indiquant notamment que le respect préalable de l'intérêt de l'enfant n'est pas incompatible avec celui des territoires. Ainsi, les vacances d'hiver et de printemps pourraient être anticipées et recentrées, dans le cadre de la reconquête du 3<sup>e</sup> trimestre, au bénéfice des élèves. Le ministre leur a assuré qu'ils seront **associés à la concertation approfondie pour l'élaboration du calendrier triennal glissant (2014-2017)**.

**Contact presse** : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : [o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne :

L'ANEM se mobilise pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont « le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national » (article. 1<sup>er</sup> de la loi Montagne). L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui quelque 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux, et 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.